



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

UNI BASTIONS, rue de Candolle 3 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 379 71 11 | Fax 022 379 10 29

Philippe COET
Administrateur

Ligne directe: 022 379 73 03
E-mail: Philippe.Coet@lettres.unige.ch

Genève, le 3 juin 2004

**COMMUNIQUE DE SEANCE
CONSEIL DE FACULTE du 2 juin 2004**

Le Conseil de Faculté a adopté :

- le projet de modification du plan d'études de français (ajout de l'option *Littérature et médecine* aux modules AB5, AB8, AB9 et 10) ;
- le projet de modification de l'article 7, chiffre 1, de son règlement de séance (les séances sont dorénavant publiques).

Il a procédé à la nomination au bureau du Conseil du professeur J. TALENS en remplacement du professeur M. PORRET, démissionnaire (représentant du corps professoral).

Le Conseil a examiné plusieurs propositions du Décanat concernant l'application de la réforme de Bologne.

Il a accepté la suppression de l'obligation de la langue étrangère.

Il a accepté l'obligation, au niveau du Bachelor, d'un module enseigné et évalué en français et il a adopté la recommandation d'inclure un module enseigné et évalué en français dans les plans d'études de langues étrangères. Il a également accepté l'introduction de l'obligation d'un module enseigné et évalué en français au niveau du Master.

Il a renvoyé à une prochaine séance le point concernant l'obligation du latin.

S'agissant des examens, il a accepté l'obligation de deux oraux et de deux écrits au niveau du Bachelor, d'un écrit et d'un oral au niveau du Master, ainsi que l'abolition de l'examen de première année, remplacé par l'obligation d'obtenir 24 crédits pendant cette première année.